

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

3^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
67 ELIZABETH II, 2018

Projet de loi 10

Loi proclamant le mois de juin Mois du patrimoine philippin

M. M. Colle

Projet de loi de député

1^{re} lecture 20 mars 2018

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le mois de juin Mois du patrimoine philippin

Préambule

La communauté philippine est une communauté très importante et active en Ontario. Depuis l'arrivée des premiers immigrants philippins au Canada dans les années 1930, les Canadiens philippins de toutes les régions de l'Ontario ont fait et continuent de faire des contributions notables dans tous les domaines, dont les sciences, l'éducation, la médecine, la radiodiffusion, le droit, la politique, les affaires, les sports et la culture. Les Canadiens philippins ont contribué à faire de notre province un modèle de réussite multiculturelle. Aujourd'hui, les Philippines figurent parmi les pays de naissance en tête de liste pour les nouveaux arrivants au Canada.

Le mois de juin est important pour la communauté philippine. Chaque année, en juin, les Philippins partout dans le monde célèbrent le Jour de l'indépendance des Philippines en commémoration de l'accès à l'indépendance de leur nation le 12 juin 1898.

En proclamant un mois Mois du patrimoine philippin en Ontario, tous les Ontariens et Ontariennes, à la fois des générations actuelles et de celles à venir, auront l'occasion de se souvenir des Canadiens philippins et du rôle qu'ils ont joué et continuent de jouer dans la promotion de la croissance, de la prospérité et de l'innovation dans tout l'Ontario, de les célébrer et de mieux les connaître.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine philippin

1 Le mois de juin de chaque année est proclamé Mois du patrimoine philippin.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2018 sur le Mois du patrimoine philippin*.

NOTE EXPLICATIVE

Le mois de juin de chaque année est proclamé Mois du patrimoine philippin.